

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-76 du 1er Avril 1994

portant nomination au Ministère des
Affaires Etrangères et de la Coopé-
ration et au Ministère du Plan et de
la Restructuration Economique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation
des résultats définitifs du deuxième tour des élections présiden-
tielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N°93-199 du 8 Septembre 1993 portant composition du
Gouvernement ;

VU le Décret N°92-50 du 03 Mars 1992 portant attributions, organi-
sation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et
de la Coopération ;

VU le Décret N°92-63 du 10 Mars 1992 portant attributions, organi-
sation et fonctionnement du Ministre du Plan et de la Restructu-
ration Economique ;

SUR propositions des Ministres compétents ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 Mars 1994 ;

D E C R E T E :

Article 1er..- Les nominations ci-après sont prononcées :

- Au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

* Chef de Cabinet : Monsieur Thomas HADONOU

- Au Ministère du Plan et de la Restructuration Economique

* Directeur Adjoint de Cabinet : Monsieur Marc AGONSANOU

* Chef de Cabinet : Monsieur Marius KOUDJO

* Directeur Général de l'Insti-
tut National de la Statisti-
que et de l'Analyse Economique : Monsieur Nestor HOUETON

.../...